



Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault

Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault (SHHNH) BULLETIN D'ADHÉSION

Association Loi 1901, d'utilité publique, fondée en 1860,
elle a pour but la connaissance de l'horticulture
et des sciences qui s'y rattachent

Siège social Institut de Botanique

Adresse postale et local:

**SHHNH, résidence Parc à Ballon,
125 rue du Moulin de Sémalen, 34000 Montpellier**

Téléphone (le lundi après-midi) 04 67 99 05 36

Site internet: <http://www.shhnh.com/>

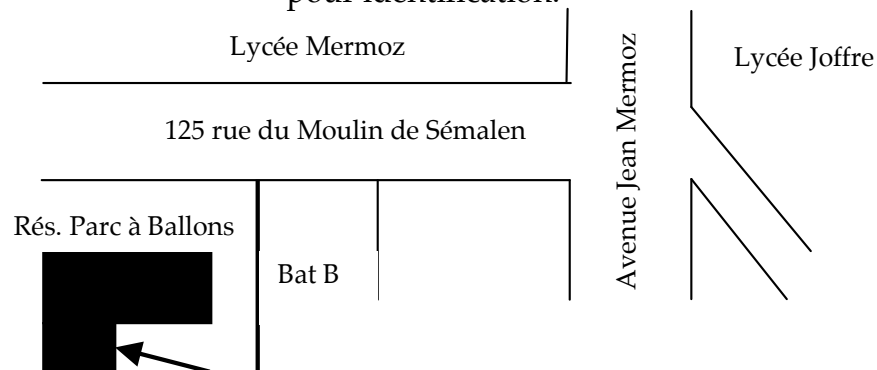
Adresse électronique: parcballon@shhnh.com

**Activités de l'association: identification des plantes et des
champignons, organisation d'expositions, de conférences, réunions
et exposés, sorties sur le terrain, visites de jardins,
week-ends de découverte de la nature.**

L'association comprend quatre sections:

Horticulture et Botanique, Mycologie, Entomologie, Géologie

Venez nous rencontrer les lundis après-midi, entre 15h et 18h30,
au local, et apporter, si vous le souhaitez, plantes ou champignons,
pour identification.



Si vous souhaitez participer à nos activités et recevoir chaque trimestre notre bulletin, "les Annales", remplissez **le présent bulletin, découper la partie droite** et envoyez-la à la **SHHNH, Résidence Parc à Ballon, Bat B, 125 rue du Moulin de Sémalen, 34000 Montpellier, en joignant un chèque établi au nom de la SHHNH**. Votre carte de membre vous sera adressée. Les adhésions sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Montant de la cotisation:

Pour une personne, 28,00 €; pour un couple, 38,00€;

pour un étudiant, 5 € (copie de la carte d'étudiant)

(Un reçu fiscal pour déduction d'impôts vous sera adressé en fin d'année)

Nom:

Prénom:

Profession:

Adresse:

Téléphone:

Mobile:

E-mail:

Je m'intéresse spécialement à la ou aux section(s):

Botanique et Horticulture

Mycologie

Entomologie

Géologie

**Gardez la partie de gauche de cette fiche pour les informations
qu'elle contient.**

Sorties: Les sorties sur le terrain sont effectuées sous la responsabilité individuelle des participants, la SHHNH et les organisateurs n'ayant qu'un rôle pédagogique ou de conseil. L'adhésion implique la reconnaissance de ce principe.